

Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20110210-2011-02-10\_011-DE

Date de signature : 11/02/2011

Date de réception : 11/02/2011

**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

GD2011-02-10\_011



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

*Convocation envoyée le 3 février 2011*

*Publié le 11 février 2011*

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Anne DILLESEGER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLO : acquisition-amélioration de 51 logements (41 PLUS, 10 PLAi), 39 rue du Tire-Pesseau à Dijon**

VILLEO va réaliser l'acquisition-amélioration de 51 logements situés 39 rue du Tire-Pesseau à Dijon. Cette opération, faisant l'objet d'une certification BBC dans l'existant, a été financée au titre de la délégation 2010 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, VILLEO, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 635 500 € au titre des PLUS,
  - 220 000 € au titre des PLAi,
- représentant 14,90 % du coût prévisionnel TTC (5 740 007 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de LOGILIA « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration BBC dans l'existant de 51 logements collectifs (41 PLUS, 10 PLAi), situés 39 rue du Tire-Pesseau à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 855 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :  
635 500 € au titre des PLUS,  
220 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.